

# COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE

## DU 20 NOVEMBRE 2009 A 16H

Présents : Mrs RAFFARIN Patrice - OLLIVIER Jean-Pierre - ZELIE David - MENANTEAU Jacques - VICTOR Jean-Michel - MOTTE Florentin - CHAUVEAU Hugues - Madame DANIS Annick

Absents : Mrs TURBÉ Loïc (excusé) - CAMUS Jacques

### 1 - Amodiation

Question : Quel délai doit-on accorder à l'amodiataire pour qu'il puisse garder son emplacement dans le port en cas de vente de son bateau ?

Le conseil portuaire propose, après réflexion, que l'amodiataire puisse garder son emplacement jusqu'au 1er juin de l'année qui suit la vente de son bateau.

Pour faire valoir et pérenniser son droit d'emplacement après le 1er juin, il doit pour cela fournir les justificatifs suivants :

- Bon de commande ou attestation d'achat d'un bateau

Puisque l'emplacement sera vacant, la mairie se réserve le droit d'utiliser cette amodiation pour les visiteurs ou pour le premier inscrit sur la liste d'attente d'une amodiation.

Nota : L'amodiataire sera facturé sur l'année en cours même si le bateau est vendu.

Ces décisions seront inscrites dans le règlement annexe du port.

### 2 - Tarifs 2010

Pour l'année 2010, le conseil portuaire propose que les amodiations restent inchangées, car il y aura peu d'amélioration ou peu d'aménagement pour cette année.

Cependant, M. Florentin MOTTE souligne que la tarification relative à l'amodiation pour grutage des bateaux sur la cale (forfait annuel) est plus élevée par rapport à d'autres ports.

Le conseil portuaire décide d'aligner ses tarifs et propose un tarif de 600 € HT.

M. Jacques MENANTEAU signale que les ostréiculteurs ne paient pas leur grutage. Après discussion, s'appuyant sur le passé historique du port, il s'avère qu'on ne peut pas se permettre de les facturer. Et on peut même rajouter, qu'ils contribuent à la vie économique de la Commune.

Nota : il faut vérifier sous quel statut a été enregistré le port lorsqu'il y a eu transfert de compétences, à savoir Port de plaisance ou pêche

### 3 - Filières

M. Jean-Pierre OLLIVIER annonce qu'il a reçu les devis pour les filières. Il les présente de la façon suivante :

Métal Néo : 4 boucles d'amarrage en rond diamètre 40mm

Perçage, scellement des boucles montant 2 368.08 €

Sté Le Scaphandre : Fourniture et installation de 4 corps morts

4 filières de 70 m, montant 5 585.32 €

Cependant, il a été demandé où les annexes seront entreposées lorsque les amodiataires seront installés sur les filières?

Deux solutions sont proposées :

La première : faire un service d'une annexe par filière (soit deux), mais qui va les gérer ? Il pourrait être proposé un service communal avec une personne en charge de ces annexes, mais cette solution n'est pas la mieux adaptée car il y aurait beaucoup de problèmes de gestion du personnel.

La seconde : Un stockage des annexes sur un RAC sécurisé (Motte Marine doit faire le nécessaire pour le devis) sur un parking aménagé derrière la maison Manguis. Cette solution serait préférable à la première mais doit être étudiée car des travaux devront être engagés.

Sachant qu'une solution peut-être apportée en ce qui concerne le stationnement des annexes, le conseil portuaire consent à ce que les filières soient installées pour des bateaux mesurant jusqu'à 6 mètres. Pas d'autorisation à demander car nous sommes sur le domaine portuaire communal.

Cependant, pour l'installation des filières, M. Hugues CHAUVEAU précise que l'espace doit être nettoyé, pour cela il faut contacter la Direction de la Mer et de la Coopération, service port et dragage, à Rochefort.

Toutefois, nous pouvons demander à l'entreprise CODA qui est en charge des travaux Rue du Moulin d'exécuter le nettoyage avec la pelle à chenilles.

L'attribution des emplacements sur filière devra correspondre avec les demandes des personnes qui sont actuellement sur la liste d'attente sans pour autant que celles-ci ne perdent leur position sur la dite liste pour une place dans le port.

Il faut convenir d'une convention avec « tarification sur corps mort » et préciser les dates d'occupation (du 1er avril au 30 octobre). Retrait des bateaux en dehors de cette période pour raison de sécurité.

#### **4 - Mouillages**

Créocéan doit finaliser le dossier fin décembre et le budgétiser dans la même période.

M. Patrice RAFFARIN précise de façon théorique qu'il y aurait plus de 60 mouillages au Pas de la Fontaine et plus de 152 mouillages du côté de La Garenne. Ces mouillages ne seraient en aucun cas gérés par la Commune. Gestion déléguée soit par :

- une convention,
- un bail emphytéotique administratif,
- une délégation de services publics ou autre

L'Association des Résidents de la Garenne est assez hostile au projet pour cause de nuisances.

## 5 - France Station Nautique

Après étude du dossier par M. Jean-Michel VICTOR, il pense que l'adhésion est prématurée car il n'y a pas de structures qui répondent aux critères (sanitaires, poubelles...). Quand le port sera fait, le dossier de candidature pourra être de nouveau examiné sachant qu'il y aura beaucoup de travail.

## 6 - Analyse des résultats de l'enquête

M. Jean-Pierre OLLIVIER déclare que le retour des questionnaires de l'enquête s'est fait en majeure partie par tous les demandeurs qui sont sur la liste d'attente pour une amodiation.

Il les a étudiés et a fait le tri entre les personnes qui souhaitent une amodiation sur corps mort en zone d'échouage ou en eau profonde ou dans le port.

Les résultats annoncés justifient le nombre de corps morts qui vont être mis en place sur la côte sud.

## 7 - Questions diverses

- Le règlement du port devra être mis en ligne prochainement après quelques dernières modifications notamment l'amende de 100 € pour stationnement non autorisé dans le port.

- Balisage d'accès au port : La direction des Phares et Balises nous a transmis un devis estimatif relatif à la pose de 3 bouées, devis adopté par le Conseil Municipal du 5 août 2009. Le dossier doit être réactivé, il faut leur demander maintenant pour courrier un devis réel pour la réalisation des travaux.

- M. Lafont nous a écrit pour nous expliquer son handicap physique suite à un accident, il avait déjà rencontré M. LORIOU du Conseil Général. Il ne peut plus accéder à son corps mort, il demande une exonération du paiement de son amodiation pour l'année 2009 et souhaite une place prioritaire dans le futur port. Le conseil portuaire accepte sa requête et reprend le corps mort de M. Lafont pour une autre personne sur la liste d'attente. M. Jacques MENANTEAU demande à ce que l'on vérifie si le corps mort est toujours là car pour lui il semblerait qu'il n'y soit plus.

- Aménagement de Sablanceaux, le Conseil Général prévoit les travaux à partir de septembre 2010. Le désenclavement de la Batterie de Sablanceaux ainsi que le parking pour bateaux sont des projets toujours d'actualité.

Fin de la séance à 18h15.

Le Président,

Jean-Pierre OLLIVIER.